



# GDSA ardèche

Groupement de Défense Sanitaire  
des Abeilles de l'Ardèche

<http://gdsa-ardeche.com/> • Bulletin MAI 2021

C'est difficile...  
c'est compliqué...

mais on continue !



## ÉDITORIAL

Nous vivons tous en ce moment une période difficile et nous avons une pensée émue pour nos concitoyens durement frappés par cette pandémie.

Elle a complètement bouleversé notre année 2020 où nous avons dû nous résoudre à annuler une partie de nos formations. Heureusement, et nous les en remercions, Pascal et Claude ont assuré la gestion du rucher pendant le confinement, et au cours de l'éclaircie de l'été, c'est l'ensemble du Conseil qui a officié pour la récolte.

Sur nos secteurs, cette récolte a été correcte, avec comme d'habitude compte tenu de l'étendue de notre département, des endroits plus privilégiés, d'autres avec des ruptures de miellée en fin de printemps qui parfois durent jusqu'à la lavande ; la sécheresse aussi est difficile, et toujours le frelon asiatique qui continue à perturber les ruches à l'automne. N'oubliez pas de placer les grilles anti-frelon à l'entrée, surtout si vous avez de petits ruchers qui sont plus impactés que les gros, l'action du prédateur étant dilué sur un plus grand nombre de ruches.

Il n'est pas possible d'organiser notre AG en présentiel, vous le comprenez, aussi ce bulletin contient en ses pages centrales, les documents légaux que nous devons fournir pour tenir nos adhérents informés de notre évolution. Ainsi vous trouverez dans ces pages : le Rapport Moral de l'année 2020, le Tableau de Trésorerie, et le Rapport des Contrôleurs des Comptes attestant de leurs justesses. Nos adhérents à jour de cotisation en 2020 auront à se prononcer par un vote électronique. Philippe qui s'occupe de la tenue du site et de la graphie du bulletin, aidé par Christophe se sont chargés de la mise en place. Les membres du Conseil ont fait le test, et ont validé l'opération.

Bien évidemment, la vingtaine de nos adhérents qui n'ont pas de mail recevront un bulletin de vote par voie postale. Suivez les modalités qui vous sont décrites par Philippe et Christophe.

Pour 2021 nous avons plus que la volonté de reprendre. Nous avons commencé la formation «Initiation et Perfectionnement» avec un protocole sanitaire conforme aux directives qui nous sont demandées.

Au fur et à mesure que la situation évoluera, nous engagerons nos autres stages et ateliers, même si pour nous cela oblige à une multiplication des journées nécessaires pour agir en petit groupe. Tous les membres formateurs impliqués n'ont pas hésité à répondre présent. Ils démontrent ainsi la solidarité de l'équipe à faire face à une situation exceptionnelle et leurs motivations pour que nous puissions transmettre nos acquis au profit de nos adhérents, pour le bien des abeilles.

Nous vous souhaitons malgré le contexte une très bonne année 2021, prenez soin de vous, de vos familles, et des abeilles qui elles, ne sont pas en « télétravail ».

*Jean-Pierre DIEL*



*Conseil d'administration en visio-conférence.*

➔ Pour des conseils personnalisés, n'hésitez pas à vous adresser à votre Association GDSA de l'Ardèche.

*Photo de couverture :  
Philippe PEREYRON © GDSA de l'Ardèche.*

## DÉCLARATION DE RUCHES

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée,

quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nucléi).

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.



**Déclarez vos ruches**  
entre le 1<sup>er</sup> septembre  
et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.  
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

**Une procédure simplifiée de déclaration en ligne**  
[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

### Première déclaration :

Les nouveaux apiculteurs doivent réaliser une déclaration de ruches dès l'installation de la première colonie. Si cette première déclaration est réalisée en dehors de la période obligatoire, il sera nécessaire de renouveler la déclaration en période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre).

La réalisation de cette démarche permet l'obtention d'un numéro d'apiculteur.

## OBSERVATOIRE DES MORTALITÉS

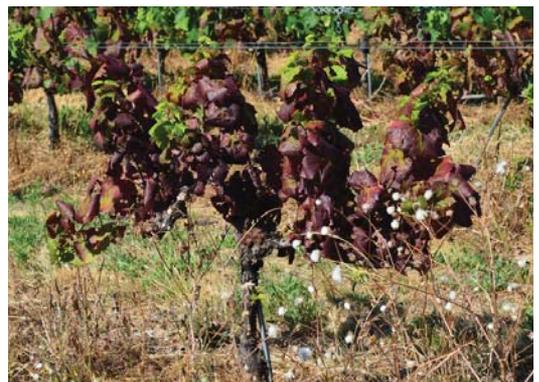
Observatoire des Mortalités et Affaiblissements des Abeilles OMAA :

tel 04 13 33 08 08, 7j/7, de 8H à 21H

## FLAVESCENCE DORÉE DE LA VIGNE

3 nouvelles communes sont concernées par les traitements obligatoires dans le cadre de la lutte contre la flavescence dorée de la vigne : Banne, Larnas et Alba la Romaine. Cela porte à une bonne dizaine le nombre de communes concernées en sud Ardèche. Rappelons que les vignes mères sont concernées par les traitements, en tous lieux.

L'arrêté préfectoral prévoyant les zones et dates des traitements sera publié fin mai sur le site de la DRAAF AURA. Prenez en connaissance le moment venu si vous possédez des ruchers en zones de vignobles.



© FREDON AURA

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>

## AVANTAGES/INCONVENIENTS DE LA HAUSSE DADANT 8 CADRES

*La ruche Dadant 10 cadres avec sa hausse 9 cadres est le format le plus utilisé dans notre hexagone.*

Depuis quelques années certains apiculteurs qui travaillent avec cette ruche se tournent vers la hausse 8 cadres.

### Phénomène de mode ou véritable changement de pratique?

- Le premier avantage de la 8 cadres est économique : économie de temps et de travail pour l'apiculteur et ses abeilles... mais aussi économie financière substantielle. En effet moins de cadres et de cire gaufrée à acheter, moins de cadres à monter, à manipuler, à bâtir, à remplir, à operculer, à désoperculer, à récolter, à extraire et à stocker !! Ouf !!

En faisant un rapide calcul, à récolte égale que la 9 cadres, on obtient 11% d'économie. Pour un apiculteur qui par exemple possède 200 ruches et qui fait 3 récoltes par an, l'économie est carrément énorme.

- Autre avantage non négligeable de la 8 cadres : associée à une grille à reine, les abeilles montent plus facilement dans la hausse et sans grille la reine monte pondre plus rarement.

- Du fait de cet espace intercadre plus grand, les abeilles vont y bâtir des alvéoles plus longues que dans une 9 cadres. Elle vont dépasser le bois du cadre d'environ 5mm contre 3 pour une 9 cadres. Le cadre sera plus épais, plus lourd et plus beau (pour les puristes). Ainsi la désoperculation sera plus aisée à quantité de miel égale. Le couteau de l'apiculteur pourra facilement s'appuyer sur le cadre (la griffe reste dans le placard) et le travail de la machine du professionnel (qui en possède une) sera plus facile.

Il en sortira des cadres très propres et en prime une quantité d'opercules bien plus importante.

- Pour finir, lors du stockage la teigne et la moisissure auront moins tendance à se développer du fait d'un plus grand courant d'air.

**La messe semble dite... mais pas si vite Baptiste !!**

Sur des petites miellées, les abeilles vont remplir lentement, étirer les cires difficilement et pour finir auront du mal à operculer.

Sur des fortes miellées, elles vont remplir très vite, étirer les cires très rapidement et auront du mal à évaporer le miel avant d'operculer.

Pascal qui possède des haussettes 4 cadres (écartement identique aux 8 cadres) constate lors de chaque récolte que le miel est plus liquide que dans les cadres moins étirés. Ce serait intéressant de le vérifier mais le taux d'humidité est certainement supérieur avec des cadres plus étirés en cas de grosse miellée.

De même en cas de miellée trop précoce ou trop tardive, le risque de cristallisation est plus important.

Une 8 cadres serait donc inappropriée sur le colza ou sur une grosse miellée de lavande comme on en a eu cette année dans la vallée du Rhône durant laquelle les abeilles ont rentré tellement de nectar et tellement vite qu'elles n'ont pas eu le temps de l'assécher avant de l'operculer. Le risque de fermentation est accru.

La 8 cadres est donc bien adaptée pour des miellées moyennes ni trop précoces, ni trop tardives. Et si les cadres sont plus beaux et plus lourds et la désoperculation plus facile, il faudra rester très vigilant lors de l'extraction.

Accessoirement certains apiculteurs notent que certaines abeilles trouvent l'espace intercadre trop important et y bâtissent des ponts.

### Alors 8 cadres ou 9 cadres ?

Les 2 ne s'opposent pas et peuvent même se compléter. On peut imaginer utiliser l'une ou l'autre en fonction de la miellée voir les 2 en utilisant les qualités de l'une et de l'autre... Pourquoi par exemple ne pas faire construire dans la 9 et passer ensuite dans la 8 pour faire remplir ?

Bref, à chacun ses choix en fonction de sa sensibilité et sa pratique.

Jean-Luc TARASCO

## FRELON ASIATIQUE

Via la plateforme [lefreton.com](http://lefreton.com), plus de 750 nids ardéchois ont été répertoriés et suivis, ce qui a permis la destruction de 524 nids, soit 69% (les nids non détruits correspondent pour la plupart à des signalements trop tardifs).

Il semble nous manquer des données en partie nord du département et sur la frange sud. Nous devrions approcher, comme en 2018 les 800 à 900 nids.

L'objectif fixé de 2/3 de nids détruits est atteint, mais avec des disparités géographiques en fonction de l'implication des acteurs locaux.

Lorsqu'il existe un financement total, le pourcentage de destructions approche ou dépasse les 90%.

Espérons que nous soyons encore plus performants en 2021, avec le soutien de davantage de communautés de communes.

### Financement de la destruction des nids :

A ce jour, 3 communautés de communes financent intégralement les destructions des nids : **DRAGA, ARC et Pays Beaume Drobie** et trois partiellement : **Pays des Vans, Arche Agglo et CCRC**. Une vingtaine de communes participent également. Nous espérons arriver en 2021 à une prise en charge collective des destructions pour plus de 50% du territoire ardéchois.

Si ce n'est déjà fait, n'hésitez pas à vous inscrire sur le site [lefreton.com](http://lefreton.com) Vous avez

maintenant la possibilité de localiser vos ruchers (données confidentielles dont vous serez seul à avoir accès) pour recevoir une alerte en cas de signalement proche. Un onglet vous est également proposé pour effectuer le suivi de vos pièges.

**Rappelons qu'il est important de repérer la présence des frelons asiatiques sur le lierre à proximité des nids en septembre/octobre afin de trouver et détruire le maximum de nids avant le départ des futures reines, au plus tard début novembre.**

➡ Pour plus d'informations, 06 08 92 26 67 ou par mail [contact@lefreton.com](mailto:contact@lefreton.com)



*nid secondaire frelon asiatique, Photo Lefreton.com*

## ACTIVITÉ APICOLE ET RESTRICTIONS DE DÉPLACEMENT

Avec ce nouveau confinement, l'attestation fait son retour pour tous vos déplacements au delà des 10 kms. Selon que vous êtes apiculteur professionnel ou de loisirs, il faudra vous munir des documents adéquats.

### Apiculteur professionnel :

- Justificatif de déplacement professionnel établi par l'employeur.
- Récépissé de votre dernière déclaration de ruches.

### Apiculteur de loisirs :

- Attestation dérogatoire avec la case "soins" cochée.
- Récépissé de votre dernière déclaration de ruches.

Sur notre site [gdsa-ardeche.com](http://gdsa-ardeche.com), vous pouvez consulter le document de la FNOSAD relatif à ces conditions particulières.

## ADHÉSION 2021 GDSA-Ardèche

Nouvelle adhésion       Renouvellement

Cotisation	ou	<input type="checkbox"/> 12,00 €
Cotisation avec soutien + 3 €		<input type="checkbox"/> 15,00 €

**➡ La cotisation donne droit aux tarifs préférentiels sur les abonnements des revues, les assurances, les cours.**

<b>RUCHER ÉCOLE</b> Cours au Pradel	Cycle "initiation et perfectionnement"	150,00 €	complet
	Stage "Gestion des mini-plus"	35,00 €	<input type="checkbox"/>
	Cycle "élevage de reines"	100,00 €	complet

		Quantité	Prix unitaire	
<b>COTISATION ASSURANCE</b>	Garanties Responsabilité civile (RC) + protection juridique (PJ)	Nbre de ruches _____ x	0,18 €	_____
	Garanties RC + PJ + Dommages	Nbre de ruches _____ x	2,35 €	_____

Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches. Détail des garanties adressé par mail sur demande.

<b>TAXE ÉCO-EMBALLAGE</b>	Si moins de 200 ruches		<b>OFFERTE</b>
	Si nombre de ruches supérieur, comptez le nbre de ruches au delà de 200 _____ x	0,04 €	_____

<b>ABONNEMENTS REVUES</b>	Santé de l'Abeille	Les 6 numéros	<input type="checkbox"/> 18,00 €
	Abeilles et Fleurs	Les 11 numéros	<input type="checkbox"/> 27,00 €
	L'abeille de France	Les 12 numéros	<input type="checkbox"/> 28,50 €

<b>CARNET D'ÉLEVAGE</b>	_____ x	3,00 €	_____
-------------------------	---------	--------	-------

Additionnez les montants des lignes précédentes

**TOTAL**

*Pour votre règlement, remplir le chèque à l'ordre du GDSA-Ardèche que vous adresserez à :*

**Marie-Céline HERAIL, 316 Rte de Chir Blanc, 07210 ALISSAS**

NOM / Prénom : .....	
Adresse : .....	
Code postal : .....	Ville : .....
Téléphone : .....	Nbre de ruches : .....
Adresse mail : .....	

---

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cette année, il nous est impossible de tenir l'Assemblée Générale en présentiel, aussi nous l'organisons en distanciel. Vous trouverez ainsi sur les pages suivantes les documents que nous sommes tenus légalement de vous fournir, à savoir :

- le rapport moral
- le rapport financier
- le rapport des vérificateurs aux comptes

En tant qu'adhérent, vous devez approuver ces éléments. Pour cela, nous avons mis en place un système de vote vous permettant de vous exprimer sur ces documents.

C'est la solution gratuite **BALOTILO** qui a été retenue. Cette solution a été testée et validée par le Conseil d'administration.

Les votes sont anonymes et aucune donnée personnelle n'est diffusée.

## COMMENT VOTER ?

Vous devrez vous prononcer sur les 3 points de **l'ORDRE DU JOUR** :

- Le rapport moral
- Le rapport financier
- Le renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration : Jean-Pierre DIEL, Françoise BORIE-CALLOT, Christophe MOINS.

Vous allez recevoir un mail de la part de **BALOTILO** contenant un lien cliquable et la procédure à suivre. Cette procédure est simple et bien expliquée. Cela ne prend que quelques minutes. Pensez à vérifier votre dossier "spams".

Les quelques adhérents dont nous n'avons pas les adresses mails recevront un bulletin de vote par voie postale accompagné des instructions spécifiques.

## QUAND VOTER ?

La période de vote est du **10/05/2021** au **16/05/2021**.

## LES RESULTATS

A l'issue de la période de vote, les décomptes des votes en ligne seront faits et il y sera ajouté les quelques votes par voie postale, certains de nos adhérents n'ayant pas à notre connaissance d'adresse mail.

Les résultats seront communiqués par mail et affichés sur le site internet.

Nous comptons sur vous pour une large participation. Nous restons à votre écoute pour toute assistance informatique relative à ce système de vote inédit.

## RAPPORT MORAL

On se rappellera longtemps de cette année qui nous a obligé à geler la plupart de nos diverses activités. Un grand merci cependant à Claude et Pascal qui ont assuré le suivi de notre rucher pendant le confinement.

La libéralisation de la distribution des médicaments varroa chez les pharmaciens qui a banalisé les PSE (Programmes Sanitaires d'Elevage, encadré par un vétérinaire, auquel nous avons renoncé en 2016), donne satisfaction. L'acquisition des médicaments en officine, maintenant habituelle pour beaucoup de nos adhérents a conduit à reprendre en 2019, la récupération des bandes usagées, pour éviter qu'elles ne soient pas recyclées correctement. Nous avons poursuivi cette année encore.

### La remontée des adhésions continue :

481 adhérents nous restent fidèles (456 en 2019 et 443 en 2018). La demande qui reste forte pour nos formations, laisse à penser que nous devrions maintenant retrouver notre apogée de 511 en 2016 où nous avons fait le choix de l'abandon du PSE. Depuis 2017, nous avons réduit notre cotisation à 12 euros et proposé à ceux qui souhaitent nous soutenir une cotisation à 15 euros. Eh bien, cette année encore, un peu plus de la moitié ont opté pour la cotisation à 15 euros.

Nos adhérents détiennent près de 11 000 ruches ; nous restons un acteur important dans le monde apicole ardéchois. Nous en voulons pour preuve les nombreuses sollicitations pour conseiller des communes sur l'implantation de ruches, et pour d'autres organismes qui nous demandent des formations, des conférences, ou une collaboration pour participer avec nous à des opérations pour l'abeille.

Nous avons 40 élèves inscrits en « Initiation et Perfectionnement » nous avons dû nous résoudre à l'arrêt dans l'impossibilité d'assurer la sécurité sanitaire en raison de la promiscuité des locaux. 31 élèves qui ont demandé à suivre ce cours sur 2021, les autres ont été remboursés. L'atelier cire proposé en début d'année, avant la pandémie a pu se tenir normalement.

Nous avons pu aussi maintenir l'atelier « Etiquettes » avec là aussi un nombre restreint.

Pour le Stage Mini+ (Voir par ailleurs le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec l'appui du Parc des Monts d'Ardèche), nous avons 32 inscriptions avant que démarrent les problèmes. Après étude, nous avons décidé de réorganiser cette formation en scindant en 4 groupes de 8 avec 2 animateurs, et de ne fonctionner qu'avec masques en extérieur. Conformément à nos engagements 2 mini+ complets ont été distribués à la grande joie des participants. Toutes nos autres activités, Ateliers, sorties botaniques, Conférences délocalisées, et même notre traditionnelle journée d'automne ont été mis en sommeil.

Notre bénévolat assuré par des apiculteurs, pour les communes, sur le repérage des nids de frelon asiatique en vue de leurs destructions est très apprécié. Deux communautés de communes supplémentaires ont souhaité travailler avec nous, pour nos conseils, les aides à la recherche et ainsi en faciliter l'éradication. Pour ce qui nous concerne nous avons le sentiment que nos efforts développés sont utiles à l'apiculture.

Nous avons eu à gérer : 306 demandes d'assurances pour 6077 ruches et près de 200 abonnements aux revues apicoles.

Nous avons poursuivi la distribution de cadres et hausses, que nous pratiquons depuis plusieurs années en liaison avec un atelier protégé. Ensuite de notre stage Mini+ nous avons intégré les cadrons, les toits, où le Mini+ complet toujours pour la partie bois avec le concours là aussi d'ateliers protégés.

Reconduction de l'achat groupé de Candi, cette opération menée depuis 2 ans, recueille la satisfaction de nos adhérents qui ont répondu très favorablement. Encore un service apprécié de nos adhérents.

Nous restons motivés pour une année 2021 qui nous l'espérons sera meilleure.

## ÉTATS FINANCIERS GDSA-ARDÈCHE AU 31 DÉCEMBRE 2020

RECETTES		DÉPENSES	
Encaissement des cotisations	6 694.46 €	Frais Secrétariat et Gestion	3 225.54 €
Abonnements	4 281.50 €	Frais de l'Assemblée Générale	1 300.52 €
Rucher École	7 732.52 €	Loyer	1 699,65 €
Assurances	2 572.25 €	Rucher École	4 300.08 €
Registres d'élevage	129.00 €	Abonnements	4 359.00 €
Cession Candi	6 775.50 €	Cotisation FNOSAD	1 269.00 €
Cession de matériel	4 646.24 €	Candi	6 840.48 €
Intérêt sur Livret d'épargne	131.84 €	Assurances	3 629.43 €
Secrétariat et gestion	12.41 €	Achats de Matériels (hausses, cadres)	1 423.56 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>32 975,72 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>28 047.26 €</b>

### RÉSULTATS 2020

<i>Solde de Trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2020</i>	<i>30 386.25 €</i>
+ Recettes	+ 32 975.72 €
- Dépenses	- 28 047.26 €
- Investissement (ordi + imprimante)	- 771.27 €
- Charges payées d'avances (concernent 2020)	- 3 531.60 €
<b>SOLDE DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>= 31 011.84 €</b>

*Auxquels on peut rajouter stock : 21 tickets repas, 1200 cadres, 52 mini+, 6 cartons de candi pour un total d'environ 4 000 €*

Solde Compte chèque	5 564.70 €
Solde du Livret d'Épargne	25 447.14 €
<b>TOTAL</b>	<b>= 31 011.84 €</b>

➡ *Pour consulter les comptes, en faire la demande écrite au président du GDSA de l'Ardèche.*

## Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche

### RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES EXERCICE 2020

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale du 22 février 2020, nous soussignés, Monsieur Alain MUSY et Monsieur Pierre VOLPE avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice 2020.

Tous les documents nécessaires à l'accomplissement de notre fonction ont été tenus à notre disposition. Nous avons pu effectuer dans de bonnes conditions les diligences estimées nécessaires.

Sur la base des contrôles effectués, nous certifions que les comptes annuels tels qu'ils sont présentés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière du Groupement à la fin de l'exercice.

Les recettes se sont élevées à la somme de	<b>32 975.72</b> euros
Les dépenses se sont élevées à la somme de	<b>28 047.26</b> euros
Les investissements se sont élevés à la somme de	<b>771.27</b> euros
Les charges payées d'avance (2021) se sont élevées à	<b>3 531.60</b> euros

La trésorerie ressort positive à	<b>31 011.84</b> euros
----------------------------------	------------------------

Fait à Aubenas le 22 février 2021  
Les Vérificateurs des comptes



Alain MUSY



Pierre VOLPE

## ALERTE ARBOVIROSE ou "LA COURSE CONTRE LA MONTRE"

Arbovirose dites-vous ? Mais qu'est-ce donc ?

Les arboviroses sont des affections d'origine virale transmises par des arthropodes : moustiques, tiques et phlébotomes. Ces zoonoses (maladies qui se transmettent naturellement de l'animal à l'homme) peuvent être amplifiées chez l'être humain, et ont de ce fait un potentiel épidémique : Dengue, Chikungunya et Zika.

Ce sont des maladies à déclaration obligatoire, avec le signalement immédiat par les professionnels de santé aux autorités sanitaires de tous les cas confirmés biologiquement.

### Et le GDSA 07 dans tout ça ?

Le lundi 3 août 2020, Pascal Binon, alerté par l'ARS (Agence Régionale de Santé) envoie un mail aux apiculteurs de Vallon-Pont-d'Arc et des alentours, les informant de l'alerte arbovirose sur un secteur et de la désinsectisation prévue, 3 jours plus tard.

Il nous restait ce délai très court pour enlever les ruches sur la zone concernée, et trouver puis alerter les propriétaires de ruches non adhérents au GDSA.

Heureusement un réseau solidaire s'est rapidement mis en place.

La difficulté était pour certains de trouver un nouvel emplacement pour leurs ruches. Pour d'autres, c'était de rentrer à temps de vacances pour enlever leurs colonies !

La désinsectisation devait avoir lieu le vendredi 7 août à 4 heures du matin, au

moyen d'un pickup muni d'un pulvérisateur pour arroser les chemins, haies des jardins, murets.... avec de la Perméthrine.

Tous les riverains prévenus par la mairie de Vallon-Pont-d'Arc devaient tenir enfermés chats, chiens et poules, pendant quelques heures.

La désinsectisation ne s'est finalement pas faite, car dans la zone de traitement se trouvent des vignes cultivées en bio. Donc **incompatible** avec une pulvérisation de Perméthrine !

Un piégeage des moustiques par phéromones a été mis en place dans le quartier.

Malgré nos déclarations de ruches fin 2019, la DDCSPP n'a prévenu aucun apiculteur.... Ceci démontre que face à un problème sanitaire, il est important de rester adhérent à notre GDSA07 !

Grâce aux excellentes relations que nous avons avec l'ARS, le GDSA est tenu informé des interventions sanitaires. Pascal Binon envoie un mail aux adhérents de la commune concernée, mais aussi des communes proches.

Nous ne connaissons pas les emplacements des ruches des uns et des autres, déclarés ou pas.

Aussi la solidarité et la communication entre apiculteurs sont primordiales, car vitales pour nos abeilles.

*Cathy Boucant*

## FRELON, DERNIÈRE MINUTE...

Un arrêté préfectoral vient d'être publié concernant la lutte contre le frelon asiatique. Vous le trouverez sur le site du GDSA, sur la plateforme lefrelon.com ainsi que lors de chaque signalement : AP 07-2021-03-29-0004.

Nous aurions aimé une reconnaissance du travail effectué depuis 2012 et surtout depuis l'ouverture de la plateforme de signalements créée par Christophe il y a

3 ans, qui a permis de répertorier plus de 2000 nids dont les 2/3 ont pu être détruits.

Il n'en est rien mais nous n'en sommes pas vraiment surpris.

Bien entendu, nous continuerons, dans l'intérêt collectif à gérer les signalements qui nous parviendront tout en veillant à être en conformité avec l'arrêté préfectoral. Nous vous informerons plus précisément par mail dans les semaines à venir.

## RUCHER-ECOLE - QUELQUES MOTS SUR LES FORMATIONS 2021

### INITIATION ET PERFECTIONNEMENT

Après l'arrêt de cette formation en mars 2020, du fait du confinement, c'est tout naturellement que nous avons donné la priorité aux personnes ayant commencé la formation, pour la poursuivre en 2021. Nous nous excusons auprès des quelques dizaines de personnes qui auraient espéré participer cette année et qui devront patienter jusqu'en 2022...



Cours au rucher-école, Photo Philippe PEREYRON

Pour répondre aux contraintes sanitaires (gestes barrière avec distanciation, masques, gel, aérations toute les heures...), nous avons dû louer pour la théorie une salle prévue pour 35 personnes en temps normal, mais seulement 15 en respectant les distances entre personnes et scinder les stagiaires en 4 groupes de 8, chaque fois encadrés par deux formateurs. Ceci nous amène à une présence plus importante au Domaine du Pradel, qui n'est possible qu'en renforçant l'équipe des formateurs; merci à Jean-Pierre, Cathy, Claude, Françoise, Philippe, Pascal et à ceux qui viendront nous renforcer pour les prochaines journées.

Nous en aurons besoin pour assurer la partie pratique car même en extérieur, nous serons contraints de scinder en plus petits groupes qu'à l'ordinaire et de prévoir davantage de journées et d'encadrants.

Nous n'en publions pas le calendrier, en cours de finalisation, car avec la multiplication des journées, la présentation en serait fastidieuse. Mais à l'heure de sortie de ce bulletin, les participants ont été informés.

Si vous souhaitez venir au Pradel pour récupérer cadres, hausses, cadrons, mini+, merci de prendre rendez-vous, nous vous précisons les jours de présence.

### ELEVAGE DE REINES

Ce stage aura bien lieu cette année, sur 4 journées à la période favorable. Les dates seront communiquées aux personnes qui manifestent le souhait d'y participer. Pour ces journées, la limitation habituelle du nombre de personnes et le déroulement en extérieur ou en salle bien aérée nous permettront de respecter aisément les gestes barrière.

### MINI+

Il en sera de même pour la journée Mini+ qui aura lieu en juin. Nous scinderons si nécessaire en plusieurs groupes en fonction de la demande exprimée.

### ATELIER CIRE

Compte tenu du succès des précédentes journées (plus de 50 personnes ont déjà participé à cet atelier), nous organiserons de nouveau la journée "fabrication artisanale de notre cire gaufrée", probablement à l'automne. Nous en communiquerons la date le moment venu à ceux qui souhaitent y participer.

➡ Pour ces Formations ou Ateliers, manifestez votre intérêt, soit en cochant la case sur le bulletin d'adhésion, soit par mail. Vous serez recontacté le moment venu.



Fabrication cire gaufrée - atelier cire, photo GDSA07



## ASSURANCES & ACHATS GROUPÉS

### 1 - ASSURANCES RUCHES

#### par GROUPAMA

1° option : Responsabilité Civile  
+ Protection Juridique = 0.17 €  
par ruche et par an.

2° option : La couverture englobe  
comme ci-dessus la Responsabilité  
Civile et la Protection Juridique +  
Dommages = 2.32 € par ruche et par an.

Montant des garanties :

- 46 €/ruche pour ruches  
et équipements internes,
- 46 €/ruche pour produit de la ruche,
- 43 €/ruche pour la colonie.

Franchise par sinistre 10% du montant  
avec minimum 168 €.

*NB* : Il n'est pas envoyé de récépissé,  
votre versement faisant foi.

### Contrat Groupama (Suite du N° 11260337 D)

Tél. : 09 69 32 22 32 - Service CHEPTEL SUD - GROUPAMA SUD

### 2 - ACHATS GROUPÉS

#### Cadres, hausses, cadrons,...

Vous avez maintenant pris l'habitude  
d'utiliser nos achats **de cadres (corps et  
hausse) à 0.90 euros** (par paquet de 10)  
ainsi que **les hausses à 12 euros**.

Nous avons rajouté dans le  
prolongement du stage « Mini + » la  
possibilité d'avoir des **cadrons en bois  
emboîtables à 12.50 euros** *le paquet  
de 13 unités* et des **toits tôleés  
à 7 euros**.

Nous poursuivons la mise à dispo-  
sition de cadres corps/hausses, service  
proposé depuis plusieurs années aux  
adhérents du GDSA. Vous nous avez  
témoigné votre grande satisfaction.  
Depuis la mise en place du stage  
mini+, nous avons étendu ce service  
aux cadrons et toits de mini+, vous  
laissant le soin de bricoler des corps  
et plancher. Nous avons constaté une

forte demande de votre part, c'est  
pourquoi nous avons fait appel à des  
ESAT, pour vous proposer maintenant,  
**des mini+ complets (plancher, corps,  
cadrons, et toits métalliques) au prix  
de 50 euros**.

#### Candi

#### **Tradition en barquette rigide de 1.7 kg**

Les excellents retours que nous  
avons eus sur la commande de l'an  
dernier, et les nombreuses demandes  
déjà formulées, nous conduisent à  
répéter cette opération cet automne.  
Si vous n'avez pas encore manifesté  
votre intérêt, inscrivez-vous. Le  
moment venu, nous vous préciserons  
les modalités et vous demanderons  
confirmation.

➡ Pour des conseils personnalisés,  
n'hésitez pas à vous adresser à votre Association GDSA de l'Ardèche.

## TENDRE VERS L'AUTONOMIE ET LA QUALITE

Cela fait maintenant plusieurs années que nous vous parlons de cette opération qui « repose sur 2 jambes » la confection de ses propres feuilles de cire issues des opercules, et un élevage simplifié pour avoir quelques reines en réserve.

Vous êtes nombreux à avoir déjà participé à notre **Atelier Cire**, et à la formation sur les **Mini+**. Dans les bulletins précédents, toujours disponibles sur le site [gdsa-ardèche.com](http://gdsa-ardèche.com), nous vous avons informés que le **Parc des Monts d'Ardèche**, particulièrement sensible à nos actions, avait souhaité nous soutenir et nous accompagner dans une démarche de demande d'aide auprès de la Région AURA, sur ce thème.



Dès 2019 nous nous étions préparés à effectuer les investissements pour l'Atelier Cire, et demandé à l'ESAT Les amandiers de Lachapelle sous Aubenas la fabrication des mini+. Ainsi, dès cette première année nous avons déjà pu organiser dans de bonnes conditions l'Atelier cire et la journée mini plus, dont les participants se sont vu offrir par le GDSA des mini+ complets prêts à être peuplés.

En 2020, nous avons eu la chance de pouvoir organiser juste avant le confinement l'atelier cire. En juin, malgré le contexte sanitaire, nous avons mis en place, en scindant le groupe des participants pour respecter la distanciation la formation mini+ et chaque participant a pu repartir avec deux mini+ complets, l'un estampillé avec le logo du PNR des Monts d'Ardèche, financé par la Région AURA et le deuxième offert par nous-même.

Les conditions étaient ainsi réunies pour demander et obtenir le déblocage partiel

de l'aide régionale, soit près de 4700€ (cf rapport financier).

Si nous avons accepté cette aide, que nous n'aurions pas sollicitée sans le soutien du Parc des Monts d'Ardèche, ce n'est pas pour renforcer les finances du GDSA07. Vous le savez et pouvez le constater dans le rapport financier, nous avons les moyens de mener à bien nos activités, comme nous l'avons toujours fait, sans dépendre de subventions, en toute indépendance, d'autant que l'encadrement bénévole limite les frais.

Cela constitue néanmoins une forme de reconnaissance qui nous encourage. C'est à vous, adhérents que revient indirectement cette aide. D'une part, cela permet d'amortir rapidement les investissements et ainsi de vous permettre d'accéder aux formations pour une participation modique et d'autre part de bénéficier à l'issue de la formation, des mini+ pour une mise en œuvre immédiate et ainsi de disposer de reines en réserve. Nous avons aussi la satisfaction de faire travailler localement un ESAT comme nous le faisons déjà pour les cadres et hausses.

Vous êtes déjà quelques uns à vous être organisés pour fabriquer vos cires gaufrées. Certains se sont même inspirés de ce qui a été exposé lors de la journée atelier cire pour y apporter quelques aménagements personnels et même pour innover. Nous avons toujours plaisir à constater que nos formations vous sont très utiles.

Vous êtes maintenant très nombreux à avoir peuplé des mini plus. Certains ont réussi et sont fiers de nous en faire part. D'autres ont quelques difficultés pour les peupler ou les maintenir. Il est vrai que les sécheresses que nous connaissons ces dernières années et la présence des frelons asiatiques en fin de saison rendent vulnérables ces petites colonies. Nous sommes toujours à votre disposition si vous avez besoin de conseils.

Nous savons et en sommes flattés, que des structures GDSA ou syndicats d'autres départements, après avoir consulté notre site, et trouvant nos initiatives très intéressantes souhaitent s'en inspirer.

## HIVERNAGE ET DÉMARRAGE DES COLONIES

Depuis le début de l'année et jusqu'en sortie d'hivernage, beaucoup d'adhérents nous ont fait part de mortalités plus importantes que les années précédentes. Cela n'est peut-être pas représentatif et ne concerne probablement pas tout le département. Certains avancent des chiffres allant jusqu'à 15 à 20% de pertes hivernales et parfois plus. Les causes sont multiples et cumulatives et il serait difficile de les hiérarchiser.

Des cas de désertions sont signalés dès l'automne. Cela peut être dû à une trop forte pression varroa et à un traitement trop tardif. D'autres causes sont possibles telles que le manque de provisions miel et pollen lié à la sécheresse et à la présence en permanence des frelons asiatiques. En cas d'oubli des réducteurs d'entrées inférieures à 5 mm, il peut y avoir dès l'entrée de l'hiver des pillages par les frelons asiatiques.

Dans les mortalités hivernales proprement dites, on trouve de façon classique quelques colonies bourdonneuses, des grappes hiver-

nales très grosses mortes de faim ou au contraire de trop faibles colonies qui n'ont pas eu assez d'énergie pour accéder aux provisions. Certaines, trop faibles n'ont pu faire la jonction avec les abeilles de printemps ou peinent à redémarrer. Partout où l'automne a été sec, il a fallu nourrir la plupart des ruches pendant l'automne et tout l'hiver.

Ces dernières années, et en particulier en cette fin d'hiver et début de printemps, les conditions météo sont très changeantes ; on a ainsi connu des périodes de grande douceur alternant avec des périodes fraîches, voir froides (fortes gelées entre le 5 et le 7 avril) et une sécheresse déjà marquée. Au moment d'effectuer les manipulations en prévention de l'essaimage et de créer des essaims artificiels, nous avons peu de créneaux favorables pour ouvrir les ruches dans de bonnes conditions. Nous pourrions avoir de ce fait quelques surprises au retour du beau temps...

*Pascal Binon*

*Dessin Thais TARASCO*



<i>Président, conserve également le poste de Trésorier</i>	<b>Jean-Pierre DIEL</b> 66 rue Barthélémy Roux 07200 GUILHERAND-GRANGES	06.31.77.84.22 Jp.diel@orange.fr
<i>Vice-président</i>	<b>Claude JEANNIN</b> 229 chemin Royal 07200 VESSEAUX	06.79.94.23.16 claude.jeannin455@orange.fr
<i>Secrétaire</i>	<b>Olivier FLEURY</b> 1123 avenue Marcel Paul 07350 CRUAS	04.75.49.56.39 06.82.56.61.42 olivier.fleury0770@orange.fr
<i>Secrétaire adjointe</i>	<b>Cathy BOUCANT</b> 772 Chemin de Chalamelas 07150 VALLON-PONT-D'ARC	06.73.36.77.49 catherine.boucant@gmail.com
<i>Trésorière adjointe</i>	<b>Marie-Céline HERAIL</b> 316 Rte de Chir Blanc 07210 ALISSAS	06.70.63.66.62 mcherail@yahoo.fr
<i>Trésorière adjointe</i>	<b>Patricia MARIZON</b> 400 Rue du Bain 07210 ALISSAS	06.79.63.62.05 pat.marizon@orange.fr
<i>Membre</i>	<b>Françoise BORIE-CALLOT</b> 31 quartier Gadret Labeaume 07260 ROSIÈRES	06.84.07.25.19 f.borie-callot@laposte.net
<i>Membre</i>	<b>Bernadette LAURIOL</b> Quartier Chambonneau 07170 ST-MAURICE-D'IBIE	04.75.94.11.18 brocard.bernadette@orange.fr
<i>Membre</i>	<b>Philippe PEREYRON</b> Les issoux 07600 VALS-LES-BAINS	06.43.08.62.65 lesissoux@gmail.com
<i>Membre</i>	<b>Christophe MOINS</b> 1005, rte de l'ancienne gare 07190 ST-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	06.33.18.80.15 cmoins@gmail.com
<i>Membre de droit</i>	<b>Directeur Départemental de la Direction des Services Vétérinaires de l'Ardèche (D.D.C.S.P.P.)</b>	04.75.66.53.50
<i>Présidents d'honneur</i>	<b>Henriette COLENSON, Luc TAULEIGNE, Pascal BINON</b>	

Vérificateurs des comptes du GDSA-Ardèche : **Pierre VOLPE** et **Alain MUSY**

Rappel : Le Siège social de l'association GDSA de l'Ardèche se trouve chez le Secrétaire **Olivier FLEURY**  
Association GDSA de l'Ardèche : N° Siret : 489 945 832 00017 APE 913 E

